



Ville d'Esch-sur-Alzette

service : Biergeramt

B.P. 145

L-4002 Esch-sur-Alzette

tél. 54 73 83 – 777 / fax 54 73 83 – 750

e-mail: biergeramt@villeesch.lu

**Dérogation aux heures normales d'ouverture
d'un débit de boissons alcooliques**

client no:	nom et prénom du débitant :
	adresse:
	localité:
	matricule:
	tél./gsm:
	adresse e-mail:

Café/Restaurant//Discothèque/Autre:tél. :
rue : no :

- Pour un jour déterminé de la semaine, à savoir : le (un jour)
- Pour les jours déterminés de la semaine, à savoir les : (plusieurs jours)
- Pour les jours déterminés, à savoir : du au (à la semaine, au mois)

Organisateur de la manifestation

Nom (lui-même / Société / Association / Club etc)
Nom du responsable : tél.
Rue : no. Localité : L-

Je déclare remplir toutes les conditions définies par l'Inspection du Travail et des Mines dans les prescriptions générales d'exploitation concernant les salles de spectacles, de réunions, de conférences, de bal et de dancing.

signature du débitant

Transmis à Monsieur le Commissaire de Police, pour information, le
Fax Police : 49975599

le Bourgmestre,

Pour pouvoir être prise en considération, la demande doit être présentée impérativement au moins deux jours avant la manifestation au Biergeramt de la ville.
Remarque : On affiche la facture faisant foi de l'autorisation à un endroit bien visible de l'extérieur et au plus tard à une heure du matin de la nuit en cause.